

Guide découverte des Espaces Naturels Sensibles

Plateau
d'Hauteville

ZONES HUMIDES DU PLATEAU D'HAUTEVILLE

Espace Naturel Sensible



patrimoines.ain.fr

AIN⁰¹
le Département



©Danièle Gilet

Marie-Christine Chapel

Vice-présidente du Département de l'Ain déléguée au tourisme, au patrimoine et à la culture

” DES TRÉSORS À DÉCOUVRIR

Les paysages de l'Ain sont uniques dans leur diversité.

De la plaine de l'Ain au calcaire du Revermont, des étangs de Dombes au bocage bressan ou des méandres du Rhône aux montagnes du Bugey, la nature du département offre une mosaïque précieuse de milieux très riches.

Le Département de l'Ain, aux côtés de ses partenaires, impulse une dynamique de préservation de ce patrimoine naturel et valorise les espaces remarquables les plus emblématiques en les labellisant Espace Naturel Sensible (ENS).

Le plateau d'Hauteville regorge de ces espaces naturels préservés (étangs, zones humides, marais et tourbières...). Le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA) ainsi que le Syndicat de Rivière Ain Aval et Affluents (SR3A) sont les relais de la gestion et de la découverte de ces sites sauvages.

Qu'est-ce qu'un ENS ?



Un ENS est un site reconnu à l'échelle départementale pour sa richesse écologique (faune, flore et/ou habitats), géologique et/ou paysagère. Il a vocation à être géré, valorisé et ouvert au public (sauf exception justifiée par la fragilité des milieux).

Venez découvrir ce plateau sauvage aux multiples visages



Entre la cluse de Nantua et le Grand Colombier, le plateau d'Hauteville regorge de sites naturels sauvages et encore préservés.

Le réseau d'ENS de ce territoire est dense. Hormis les lacs du Haut-Bugey (Genin, Sylans et Nantua), la plupart sont des zones humides liées aux résurgences et au système karstique du plateau d'Hauteville. Ce réseau de zones humides labellisées ENS joue donc un rôle important de régulation et d'épuration de l'eau et de stockage de carbone. C'est le cas des ENS présentés ici :

- Zones humides de Brénod
- Marais en Jarine
- Marais de Vaux
- Prairie sèche et zones humides de Thézillieu.

Le Département de l'Ain, aux côtés du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et du Syndicat de la Rivière d'Ain et ses affluents (SR3A), veille à leur préservation et favorise leur découverte grâce à des équipements d'accueil du public adaptés.

Les zones humides du plateau d'Hauteville revêtent des enjeux forts liés à la gestion de la ressource en eau et à la préservation de leur richesse écologique. La découverte de ces zones humides vous permettra d'appréhender leur importance afin de mieux les respecter.

- **Préserver la ressource en eau** de l'ensemble du plateau et du territoire aval en entretenant le rôle d'éponge de ces zones humides (épuration de l'eau, régulation pendant les périodes d'inondation ou de sécheresse).
- **Gérer la biodiversité de l'ensemble des zones humides du plateau** avec les acteurs locaux et les gestionnaires.
- **Assurer le lien entre chacune d'elles** afin de préserver notamment les continuités écologiques pour diverses espèces d'animaux et de végétaux.
- **Stopper l'expansion des Espèces exotiques envahissantes** afin de préserver les milieux et leurs espèces emblématiques.
- **Aménager les zones** les plus accessibles et les moins fragiles pour favoriser l'accueil et la sensibilisation du public à l'importance de la préservation de ces espaces.

Partez à pied ou à vélo : depuis les centres des bourgs de Brénod, Aranc ou Corlier pour rejoindre le marais en Jarine ou l'étang des Loups. Vous trouverez aussi de nombreux circuits balisés de VTT de 9 à 25 km au départ de Brénod (place de l'Église). Faites vous guider par «Jurassic Vélo tours» ! Cette application numérique, conçus pour le Vélo Tout Chemin (VTC) et Vélo Tout Terrain (VTT) à assistance électrique, vous propose 6 itinéraires sillonnant le territoire du Haut Bugey autour de ces ENS.

Venez en famille au cœur des itinéraires de la station labellisée trail et marche nordique du Haut Bugey, sur l'étang de Genevray ou celui des Lésines pour une balade intimiste ou pour la pêche sur la commune de Plateau d'Hauteville.

Profitez du sentier sur pilotis du marais de Vaux pour pénétrer dans la zone humide et en découvrir sa richesse avant d'accéder au plan d'eau des Lésines.



MARAIS ET TOURBIÈRES DES MONTAGNES DU BUGEY



Les zones humides du plateau d'Hauteville font partie d'un plus vaste périmètre, candidat au label Ramsar.

Centré sur les marais et tourbières des montagnes du Bugey, le site répond aux exigeants critères écologiques d'obtention du label Ramsar, distinguant les zones humides dites « d'importance internationale ».

Signataire de la convention internationale en 1986, la France compte aujourd'hui plus de 50 sites labellisés Ramsar. La Dombes est labellisée depuis mars 2023 et 2 autres projets ont pris forme dans le département de l'Ain.

Ce label, sans contrainte réglementaire, est un moyen de valoriser les milieux humides encore préservés.

La flore emblématique du plateau





1 Espèce rare et menacée, l'**Iris de Sibérie** est la star des zones humides du plateau. Au printemps, sa fleur donne à l'étang des Loups une couleur bleue unique propre au site. La station de Brénod est l'une des quelques rares stations françaises à la voir fleurir.

2 L'**Œillet superbe** est une petite fleur que l'on reconnaît facilement par ses pétales roses découpés. Le marais de Vaux abrite la principale population du département.



3 La **Droséra à feuilles rondes**, plante carnivore typique des milieux tourbeux, est particulièrement sensible aux pollutions, vulnérable et menacée à l'échelle mondiale. Elle est présente sur quelques zones humides du plateau.

4 La **Fritillaire pintade** est reconnaissable entre toutes avec ses fleurs délicates en damier. Elle fleurit entre mars et mai selon l'altitude.

5 La **Nivéole**, caractéristique de l'arrivée du printemps sur le plateau, tapisse les sous-bois humides au sortir de l'hiver. D'environ 5 cm, elle est reconnaissable à ses clochettes blanches.

6 La **Sphaigne** présente en nombre sur les zones humides du plateau a un fort pouvoir d'absorption d'eau. Cette sorte de végétation, participe avec le milieu et le sol à l'épuration des eaux et permet de la restituer en période sèche.

La faune emblématique du plateau

1



2



3



4





1 **Le Chat forestier**, emblématique allié des agriculteurs, car il se nourrit principalement de rongeurs, est reconnaissable par sa queue en massue, annelée, ses yeux verts en amande et son museau proéminent. Il peut être aperçu en train de chasser sur le plateau tôt le matin ou à l'heure du coucher de soleil.

2 **Le Lynx boréal** est de plus en plus vu sur les plateaux du Bugey. Grand voyageur, son aire de répartition peut dépasser les 400 km².



3 **La Pie-grièche grise** aime les espaces ouverts et bocagers du plateau. Ce petit passereau est un prédateur féroce qui empale ses proies (petits oiseaux, gros insectes...) sur des lardoirs (épines des buissons ou barbelés) pour les stocker.

4 **Le Tarier des Prés** est une espèce d'oiseau rare que l'on retrouve sur les grandes prairies humides du plateau. Il se distingue d'autres Tariers par son air soucieux, donné par ses sourcils blancs.

5 **Azuré de la croisette et l'Azuré de la sanguisorbe** sont des papillons liés à la présence d'une certaine espèce de fourmi dont dépend la survie de leurs chenilles. La Gentiane jaune et la Gentiane croisette, plantes hôtes de l'Azuré de la croisette, se retrouvent sur Thézillieu tandis que la fleur de Sanguisorbe se retrouve sur le marais de Vaux.

6 **Les Grenouilles rouges** protégées sont nombreuses sur les zones humides du plateau et notamment sur le marais en Jarine, où elles faisaient jadis la réputation gastronomique de la commune d'Aranc.

Le marais en Jarine



Vaste zone humide d'une surface de 65,95 ha, le marais en Jarine, dont la gestion est aussi confiée au SR3A, sur les communes d'Aranc et de Corlier a été labellisé ENS en 2015.

Le périmètre de ce site englobe la totalité du marais en Jarine et la parcelle communale de la Butte de Févola, de laquelle on aperçoit l'ensemble du site.

D'importants travaux ont été réalisés afin d'amener plus d'eau dans le marais par la restauration des méandres de la rivière Jarine. Aujourd'hui, la commune d'Aranc souhaite valoriser le site avec la mise en place d'un observatoire.

Prairie sèche et zones humides de Thézillieu



La prairie sèche et les zones humides de Thézillieu ont été labellisées en 2017.

Cet ENS de 114 ha sur la commune du Plateau d'Hauteville, est composé de 3 secteurs riches en biodiversité :

- **1 prairie sèche de 22 ha**, (située dans la forêt communale gérée par l'ONF), où sont menées des actions contre la fermeture des milieux (pâturage, broyage et arrachage de petits arbustes...) afin de préserver la biodiversité inféodée au milieu ouvert ;
- **2 zones humides** dont le « complexe » du Genevray qui comprend deux étangs en eau et deux marais (où l'on retrouve la Gentiane croisette et l'Azuré du même nom) ainsi que les zones humides du hameau de Sainte-Blazine. Un dispositif temporaire de traversée de la route départementale 53 B permet d'éviter les écrasements d'amphibiens et de maintenir la population qui se reproduit dans l'étang du Genevray.

Le marais de Vaux



Avec ses 132 hectares, le marais de Vaux est la plus vaste zone humide de montagne du département. Elle constitue un véritable château d'eau qui alimente la Mélogne puis l'Albarine, affluent de la rivière d'Ain. Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) en est le gestionnaire.

Le marais de Vaux joue un rôle essentiel d'éponge lorsque sa tourbière se gorge d'eau en périodes humides et la restitue lentement pendant des périodes plus sèches. De plus, la grande surface de ce marais et sa production primaire (végétation, phytoplancton) permet d'assimiler une quantité non négligeable de dioxyde de carbone (CO₂, principal gaz à effet de serre).

D'importants travaux en amont de l'étang des Lésines permettront la pleine restauration des rôles de ce marais ainsi que sa valorisation. Un sentier de plus de 5 km permet aujourd'hui de faire le tour de l'étang des Lésines et de parcourir le marais grâce à un sentier sur pilotis.



Également à visiter

LAC DE SYLANS

Les Neyrolles,
Le Poizat-Lalleyriat

Le lac de Sylans est un site majestueux entouré de versants abrupts. Ce lac naturel, créé par l'éboulement d'une falaise obstruant la source de la Doye, est aujourd'hui le paradis des pêcheurs. Il est également possible de découvrir les anciennes glaciers implantées à côté de ce réservoir d'eau d'une grande pureté.

Le Grand Colombier est le point culminant du Bugey. Haut-lieu du cyclisme, son ascension est désormais un incontournable du Tour de France. De son sommet, à 1 534 m d'altitude, la vue sur la chaîne du Mont Blanc et le vignoble du Bugey est imprenable et justifie à elle seule les efforts fournis pour le gravir.

LE GRAND COLOMBIER

Anglefort,
Arvière-en-Valromey, Béon,
Culoz et Corbonod





DINOPLAGNE Plagne

Ce site au double intérêt paléontologique et écologique vous fera découvrir une longue piste d'empreintes de dinosaures fossilisées. Témoignage unique de notre passé, il faut s'imaginer ici, entouré de géants, au bord d'une mer entrecoupée d'îlots, sous un climat tropical, il y a 150 millions d'années.

La cascade de Cerveyrieu fait partie de l'ENS « Arvières, gorges de Thurignin, cascade et canyon de Cerveyrieu ». De la falaise d'où s'écoule la cascade, on peut voir la vallée du Séran de manière somptueuse. D'autres curiosités vous enchanteront dans les gorges de Thurignin.



CASCADE DE CERVEYRIEU

Valromey-sur-Séran



OFFICE DE TOURISME

Espace trois Lacs
14 Rue du Dr Mercier
01130 NANTUA
04 74 12 11 57
www.hautbugey-tourisme.com

PATRIMOINE [s] DE L'AIN

Un site du Département de l'Ain

patrimoines.ain.fr



AIN⁰¹
le Département

Édition septembre 2023